

## Compte rendu de séance

### Séance du 5 Avril 2019

L'an 2019 et le 5 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de RAVAUD Véronique Maire,

**Présents** : Mme RAVAUD Véronique, Maire, Mmes : BELTZER Valérie, LEDGER Catherine, SERRE Micheline, MM : GILGER Pascal, HANEMIAN Thierry, LAMARRE Mickaël, MASSON Philippe, SKOWRON Patrice

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 28/03/2019

**Date d'affichage** : 28/03/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme SERRE Micheline

Mme le Maire ouvre la séance. Le compte-rendu de la séance du 05 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

#### **TAXES DIRECTES LOCALES 2019**

réf : 2019/010

Madame le Maire propose au conseil d'appliquer les taux de référence 2018, pour le calcul des bases d'imposition prévisionnelles de 2019. Elle indique que le produit fiscal attendu pour 2019 s'élève à 124 553 € et que le prélèvement GIR sera de 38 182€.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux communaux pour 2019
- **DE RETENIR** les taux figurant sur l'état de notification 2019 N°1259 COM, à savoir :

- Taxe d'habitation	20.94 %
- Taxe Foncière (Bâti)	12.24 %
- Taxe foncière (non-bâti)	37.79 %
- CFE	22.97 %

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **SUBVENTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES**

réf : 2019/011

Mme le maire propose de revoir les critères des délibérations du 22/03/2010 et du 06/12/2018 (N°2018/035) concernant les subventions allouées aux enfants de 0 à 16 ans domiciliés sur la commune de Menou.

Mme le maire expose que des activités culturelles ou sportives représentent en plus des inscriptions ou licences un coût chaque année pour les familles. Il convient de prendre en compte outre l'équipement ou le matériel, les frais de déplacement pour se rendre dans les communes voisines qui offrent ces structures et la commune de Menou se trouve au minimum à 12 kms en moyenne de celles -ci. Elle demande également d'étendre cette participation aux voyages scolaires.

Mme le Maire propose donc de revoir le montant de la subvention à 150 € par an sur justificatif d'une adhésion ou participation dès la rentrée scolaire 2019/2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le montant de la subvention à 150 € par enfant de 0 à 16 ans à partir de la rentrée scolaire 2019/2020, pour les activités culturelles, sportives et voyages scolaires, sur justificatif de la

participation ou de l'adhésion.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **TRANSFERT COMPETENCE EAU POTABLE**

réf : 2019/012

Vu la loi n°2018-702 du 3 Août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes ;

Considérant qu'il résulte des termes de la Loi NOTRe que la compétence « eau » sera en principe transférée de plein droit aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2020, en lieu et place des communes ;

Le conseil municipal, à l'unanimité/la majorité

- s'oppose au transfert de plein droit de la compétence eau potable au 1er janvier 2020 à la communauté de communes
- approuve le report du transfert de la compétence « eau » au 1er janvier 2026

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : ouvrages d'électricité**

réf : 2019/013

La redevance de l'occupation du domaine public s'élève à 209 € pour l'année 2019.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **O.N.F. : martelage 2019**

réf : 2019/014

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'O.N.F.

- propose le martelage des parcelles 16-1, 24 et 27 de la forêt communale au titre de l'exercice 2019,
- la mise en vente en bloc et sur pied des produits martelés dans les parcelles 28 et 29, lors des prochaines ventes publiques de l'Office National des Forêts,
- La délivrance au profit des affouagistes de la totalité des produits martelés dans la parcelle 16-1

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : ouvrages télécommunications**

réf : 2019/015

La redevance d'occupation du domaine public s'élève à 451 € pour l'année 2019.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

**La tombola de Noël** organisée par l'Ecourieux a rapporté la somme de 172 € qui a été reversée à la commune pour le Noël 2019 des enfants.

**Pré-diagnostic énergétique** des logements communaux : Mme le Maire fait le résumé des analyses effectuées à la demande du SIEEEN.

**Tablettes numériques** : En partenariat avec Enedis (subvention de 600 €), la commune prévoit d'acheter 2 tablettes numériques.

**6 arbres** ont été plantés par l'association « Aux arbres Citoyens » du Lycée Romain Rolland de Clamecy.

**Visite** de Nadia Sollogoub, Sénatrice, le 17 avril 2019 à 15 h 30.

Séance levée à: 22 h 15

En mairie, le 16/04/2019  
Le Maire  
Véronique RAYAUD

